



Rapport annuel 2024 sur l'esclavage

**IMPERIAL**  
TOBACCO CANADA



Il s'agit de notre premier rapport émis dans le cadre de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, tel qu'approuvé par le conseil d'administration d'Imperial Tobacco Canada Limitée.

### **Qui sommes-nous?**

Le siège d'Imperial Tobacco Canada Limitée (« ITCAN ») est situé à Brampton, en Ontario. L'entreprise possède des bureaux dans tout le Canada, y compris à Montréal. ITCAN est la plus grande entreprise du Canada spécialisée dans le tabac et la nicotine. Il s'agit d'une filiale à part entière du groupe British American Tobacco (« groupe BAT »). Le groupe BAT est une société internationale de biens de consommation multicatégoriels qui exerce ses activités dans plus de 180 marchés. Son siège social est situé à Londres, au Royaume-Uni. Il emploie plus de 46 000 personnes dans le monde, parmi lesquels les quelque 500 employés à temps plein d'ITCAN au Canada.

C'est avec fierté qu'ITCAN distribue des produits de grande qualité à plus de 29 000 détaillants à l'échelle canadienne.

### **Notre engagement**

L'engagement du groupe BAT à respecter les droits de l'homme pour ses employés, les personnes avec lesquelles il travaille et les communautés dans lesquelles il opère est de longue date. ITCAN, fier membre du groupe BAT, reconnaît que, comme pour toutes les entreprises, il existe le risque que des pratiques d'esclavage moderne apparaissent dans les propres opérations du groupe BAT ou dans celles de sa chaîne d'approvisionnement élargie.

ITCAN continue de développer et de renforcer son approche pour résoudre ce problème mondial dans le contexte de l'approche plus large du respect des droits de l'homme à l'échelle du groupe.

### **Notre structure d'entreprise**

ITCAN est une filiale à part entière du groupe BAT. Le conseil d'administration de British American Tobacco p.l.c. (« BAT ») est collectivement responsable devant ses actionnaires de la réussite à long terme du groupe BAT ainsi que de l'orientation stratégique, des objectifs, des valeurs et de la gouvernance du groupe BAT. Le conseil d'administration de BAT dirige le groupe BAT afin qu'il atteigne ses objectifs commerciaux en respectant un cadre de contrôles internes solide. Le conseil d'administration de BAT est soutenu par son comité d'audit qui surveille les performances, les risques et le respect des normes du groupe BAT, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme pour ses employés dans le monde entier et au sein de sa chaîne d'approvisionnement élargie.

Outre les États-Unis d'Amérique, le groupe BAT se compose de deux structures régionales, à savoir :

- Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique (APMEA); et
- Amériques et Europe (AME). ITCAN est membre de la structure AME.

Le comité d'audit est soutenu par les comités d'audit régionaux et le comité de responsabilité sociale de l'entreprise, avec des comités pour chacune des deux régions du groupe BAT, y compris les États-Unis, ainsi que pour les entités locales du groupe BAT et des marchés spécifiques, le cas échéant. Le conseil d'administration de BAT, présidé par son directeur général, est chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie du groupe BAT et des politiques définies par le conseil d'administration de BAT, ainsi que de créer le cadre des opérations quotidiennes des filiales du groupe BAT, dont fait partie ITCAN. ITCAN est chargé

de veiller à ce que la stratégie et les politiques définies par le conseil d'administration de BAT soient suivies et adaptées au marché canadien dans lequel l'entreprise opère.

Le directeur de la stratégie et de la croissance de BAT est responsable de la mise en œuvre du programme de développement durable du groupe BAT, avec le soutien du directeur du développement durable, de l'équipe chargée du développement durable du groupe BAT et des experts en la matière dans l'ensemble du groupe BAT.

Le cadre de gouvernance du groupe BAT met en place un canal fournissant un flux approprié d'informations, mais permettant aussi d'effectuer un suivi et de superviser les questions clés, notamment celles relatives au respect des droits de l'homme et à l'esclavage moderne, à tous les niveaux du groupe BAT, des entreprises locales d'ITCAN au conseil d'administration de BAT.

Nous vous invitons à obtenir davantage d'informations sur la stratégie, le modèle d'entreprise, la structure et la gouvernance du groupe BAT dans le rapport annuel et le rapport sur le développement durable 2023 de BAT. ITCAN est également en train de préparer et de finaliser son premier rapport local sur le développement durable.

### **Notre chaîne d'approvisionnement**

Outre ses produits de cigarettes traditionnels, le portefeuille d'ITCAN comprend des produits non combustibles tels que des produits de vapotage et des sachets de remplacement de la nicotine.

En tant que tel, ITCAN s'appuie sur la chaîne d'approvisionnement du groupe BAT, qui comprend les installations de fabrication appartenant au groupe BAT et les installations de fabrication de tiers avec lesquels un contrat a été établi. Elle implique plusieurs industries présentant des risques et des impacts liés au respect des droits de l'homme, notamment l'agriculture pour notre chaîne d'approvisionnement en tabac, l'approvisionnement en matériaux pour les produits tels que le papier et les filtres pour les cigarettes, et la fabrication et l'électronique pour notre chaîne d'approvisionnement en produits de nouvelles catégories.

ITCAN adhère pleinement aux politiques et aux normes du groupe BAT relatives au respect des droits de l'homme, car elles concernent la chaîne d'approvisionnement de ses propres produits. Le groupe BAT évalue l'exposition au risque inhérent des fournisseurs par rapport aux indices de risque de non-respect des droits de l'homme de Verisk Maplecroft. Il effectue des audits indépendants sur les fournisseurs présentant les risques les plus élevés. Pour en savoir plus, consultez la page 5.

La majorité du tabac du groupe BAT provient de ses propres opérations de production de feuilles, par le biais de contrats directs avec plus de 91 000 agriculteurs. Le reste provient de fournisseurs tiers qui, à leur tour, passent des contrats avec plus de 154 000 agriculteurs.

La grande majorité des exploitations agricoles de la chaîne d'approvisionnement en tabac du groupe BAT sont de petites exploitations familiales qui ne disposent que de deux hectares en moyenne. Les agriculteurs sous contrat direct avec le groupe BAT bénéficient de ses travaux en recherche agronomique mondiale sur les feuilles et reçoivent l'aide de ses techniciens de terrain. En outre, les fournisseurs tiers du groupe BAT (avec lesquels le groupe BAT entretient des partenariats à long terme) apportent un soutien similaire à leurs agriculteurs sous contrat.

Ce modèle d'approvisionnement à long terme offre aux agriculteurs ayant un contrat direct avec le groupe BAT et à ceux ayant un contrat avec ses fournisseurs tiers une stabilité et une sécurité qui leur

permettent d'investir dans l'avenir et de garantir une chaîne d'approvisionnement durable, efficace et fiable pour les entreprises du groupe BAT.

Le groupe BAT entretient des relations avec environ 1 300 fournisseurs directs et 32 500 fournisseurs indirects de matériaux pour les produits. Il existe une chaîne d'approvisionnement croissante en électronique grand public et en liquides électroniques pour les produits de nouvelles catégories du groupe BAT, ainsi que plus de 32 500 fournisseurs de biens et services indirects liés aux services informatiques et à la gestion des installations.

### **Engagements, politiques, normes et contrôles du groupe BAT**

Le groupe BAT s'est engagé depuis très longtemps à respecter les droits de l'homme fondamentaux tels qu'affirmés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit notamment de respecter les droits :

- des employés;
- des personnes avec lesquelles le groupe BAT travaille; et
- des communautés dans lesquelles le groupe BAT opère à travers sa chaîne d'approvisionnement et ses activités commerciales.

L'approche du groupe BAT pour gérer les risques liés aux droits de l'homme est conforme aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux droits de l'homme (UNGP).

Les politiques et principes du groupe BAT relatifs aux droits de l'homme et à l'esclavage moderne, y compris ses normes de conduite des affaires et le code de conduite des fournisseurs, sont examinés et approuvés par le conseil d'administration de BAT, en vue de leur adoption et de leur mise en œuvre au niveau local par toutes les entreprises du groupe BAT dans le monde entier, y compris ITCAN.

### **Comprendre les risques**

BAT a identifié que les plus grands risques relatifs aux droits de l'homme et à l'esclavage moderne se trouvaient dans la chaîne d'approvisionnement en tabac du groupe BAT.

Ces risques sont liés à la nature du secteur agricole, qui se caractérise par un grand nombre de travailleurs temporaires, l'utilisation d'une main-d'œuvre familiale dans les petites exploitations et des niveaux élevés de pauvreté rurale.

Ainsi, les procédures de diligence raisonnable de BAT comprennent des évaluations annuelles des risques basées sur le type de fournisseur et le pays dans lequel les opérations sont menées.

BAT reconnaît que les circonstances dans certains pays présentent un risque plus élevé de problèmes relatifs aux droits de l'homme, par exemple lorsque la réglementation ou l'application des lois est faible ou lorsque les niveaux de corruption, de criminalité ou d'agitation sont élevés. Ainsi, les évaluations annuelles des risques visant à identifier les activités du groupe BAT dans les pays à haut risque font partie des procédures de diligence raisonnable du groupe BAT.

Le groupe BAT prend très au sérieux les allégations relatives au respect des droits de l'homme. Il s'efforce de dialoguer ouvertement avec les parties prenantes concernées et de répondre de manière appropriée aux questions soulevées. Pour ce faire, il travaille avec les familles et les communautés afin de trouver des

solutions tout en respectant le contexte local et les défis liés à l'exploitation de petites exploitations agricoles familiales.

Si le groupe BAT reçoit des rapports faisant état d'un comportement contraire à l'éthique, il prendra les mesures appropriées pour enquêter sur ces problèmes et y remédier.

### **Améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs**

Le groupe BAT reconnaît qu'il a un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'un impact social positif tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Le groupe BAT travaille avec ses agriculteurs sous contrat pour améliorer leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire. Les programmes communautaires de BAT contribuent à renforcer la résilience à long terme des communautés rurales.

La pauvreté rurale est l'une des principales causes profondes des problèmes de non-respect des droits de l'homme dans l'agriculture. Si les agriculteurs ont des revenus durables, l'agriculture est plus attrayante pour la génération suivante. Cela réduit également les risques d'exploitation, ainsi que le travail des enfants et le travail forcé, et contribue à encourager un meilleur respect des normes de sécurité et environnementales. C'est pourquoi l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs est un domaine d'action important dans le programme de développement durable du groupe BAT.

Le programme « Thrive » de BAT, un système interne de collecte de données sur les différents aspects des moyens de subsistance des agriculteurs, est basé sur le cadre internationalement reconnu des « Cinq capitaux ». Il s'agit des domaines suivants : financier, naturel, physique, humain et social. La force de ces cinq éléments permet aux agriculteurs et aux communautés rurales de prospérer.

BAT a défini des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis par rapport à chacun des cinq capitaux. En fonction de ces indicateurs, il procède à des évaluations annuelles des opérations de production de feuilles du groupe BAT et des fournisseurs tiers. L'évaluation annuelle « Thrive » de BAT couvre les agriculteurs directement sous contrat avec BAT et ceux des fournisseurs tiers du groupe BAT, qui représentaient plus de 94 % du volume de tabac acheté en 2023.

En outre, BAT a mis en place une plateforme en ligne pour les données liées à Thrive, Thrive Digital, où les fournisseurs remplissent leurs soumissions annuelles. Il s'agit d'un outil interactif intégré à des tableaux de bord d'analyse de données.

Les services de formation de BAT, mis en place par des techniciens experts sur le terrain, jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la gestion du respect des droits de l'homme au sein de sa base d'agriculteurs sous contrat direct. Ils apportent un soutien sur le terrain et servent de lien direct entre les agriculteurs et BAT, en établissant des relations de confiance et en travaillant avec les agriculteurs pour développer leurs compétences, promouvoir de meilleurs rendements et renforcer leur résilience. Ils enregistrent des données lors de chaque visite dans les exploitations, notamment en interrogeant les travailleurs agricoles et en contrôlant l'absence de travail des enfants et de travail forcé. Des visites inopinées sont effectuées et un suivi des actions rapides nécessaires pour remédier aux problèmes et améliorer le respect des normes de BAT par ses fournisseurs est effectué. Ils vérifient également que les fournisseurs de BAT offrent des services de soutien similaires à leurs agriculteurs sous contrat.

Le groupe BAT encourage ses agriculteurs sous contrat direct à diversifier leurs cultures et leurs sources de revenus afin d'améliorer leur sécurité alimentaire et d'accroître leur résilience. 93,3 % des agriculteurs de

la chaîne d’approvisionnement Thrive du groupe BAT ont diversifié leurs sources de revenus grâce à des cultures alternatives à haute valeur ajoutée qui permettent aux agriculteurs d’augmenter leurs revenus et qui peuvent contribuer à réduire le risque de travail des enfants dans les petites exploitations familiales. Enfin, en 2023, le groupe BAT a élaboré et introduit un nouveau cadre d’habilitation des femmes qui se concentre sur des sujets applicables au contexte du marché local, notamment le bien-être et la santé des femmes et des filles, le renforcement des capacités et l’égalité des sexes, l’esprit d’entreprise et la création d’opportunités plus larges pour améliorer les moyens de subsistance, et qui implique également les hommes pour lever les obstacles culturels ou autres.

### **Donner la parole aux agriculteurs**

Le groupe BAT reconnaît l’importance de mécanismes de réclamation équitables et efficaces pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles. C’est pourquoi le groupe BAT effectue un suivi de l’accès aux mécanismes de réclamation pour ses agriculteurs sous contrat et les agriculteurs qui approvisionnent les fournisseurs tiers du groupe BAT qui font partie des évaluations Thrive. En 2023, ce suivi a montré que :

- 99,9 % des agriculteurs et des ouvriers agricoles participant au programme Thrive ont déclaré avoir accès à au moins un type de mécanisme de réclamation;
- 292 réclamations ont été soulevées par des agriculteurs et/ou des travailleurs agricoles du programme Thrive, dont 100 % ont été résolus; et
- Les réunions régulières avec les agriculteurs/travailleurs agricoles ou leurs représentants ont été signalées comme étant le mécanisme de réclamation le plus répandu. Parmi les autres moyens utilisés, on peut citer les réunions avec les syndicats, les mécanismes locaux dirigés par des ONG ou le gouvernement, et les lignes téléphoniques d’urgence.

Étant donné l’importance de ces mécanismes de réclamation pour comprendre et répondre aux détenteurs de droits, BAT continue à chercher de nouveaux moyens d’améliorer l’accessibilité et de promouvoir une culture d’ouverture pour les agriculteurs et les travailleurs agricoles sous contrat du groupe BAT afin de soulever les questions relatives aux droits de l’homme.

### **Signaler et résoudre les incidents relatifs au travail des enfants**

Le groupe BAT reconnaît que le travail des enfants et le travail forcé sont des questions difficiles et complexes.

La norme opérationnelle de BAT relative au travail des enfants doit obligatoirement être respectée dans les opérations de production de feuilles du groupe BAT. Elle est recommandée à titre d’orientation pour ses fournisseurs de feuilles tiers.

En 2023, dans le cadre de l’évaluation annuelle Thrive du groupe BAT couvrant la chaîne d’approvisionnement Thrive du groupe BAT, 359 incidents relatifs au travail des enfants ont été signalés dans 0,15 % des exploitations agricoles<sup>1</sup>. La majorité de ces cas concernaient des mineurs travaillant à des tâches telles que l’arrosage des semis, la récolte et le piquage du tabac. 100 % de ces réclamations ont été signalées comme étant résolues pendant la période de végétation.

---

<sup>1</sup> Les indicateurs du groupe BAT proviennent de l’évaluation annuelle Thrive, qui inclut les agriculteurs directement sous contrat avec le groupe BAT et ceux des fournisseurs tiers du groupe, qui représentaient plus de 94 % du volume de tabac acheté par le groupe en 2023 (« chaîne d’approvisionnement Thrive »).



En 2023, une réduction de 62 % des incidents relatifs au travail des enfants signalés a été obtenue grâce à la mise en œuvre continue de programmes d'atténuation du travail des enfants, à la formation des agriculteurs et à l'engagement des parties prenantes au sein de la chaîne d'approvisionnement Thrive du groupe BAT. Le groupe BAT est conscient de la complexité du travail des enfants et du fait qu'il n'est pas possible d'effectuer des contrôles dans toutes les exploitations agricoles tous les jours lors de la période de végétation. Ainsi, certains incidents peuvent être cachés ou ne pas être signalés.

Le groupe BAT estime que le suivi des cas de non-conformité récurrents est essentiel pour s'attaquer aux causes profondes. Lorsque des cas de non-conformité récurrents sont constatés, le contrat de l'agriculteur n'est pas renouvelé pour la période de végétation suivante. 18 contrats n'ont pas été renouvelés en 2023 en raison d'incidents relatifs au travail des enfants.

### **Respecter les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement en matériaux pour les produits**

Au-delà de la chaîne d'approvisionnement en tabac, les facteurs relatifs au travail sont pris en compte avant que le groupe BAT ne commence à travailler avec un nouveau fournisseur de matériaux pour ses produits.

Avant d'être approuvés, les fournisseurs doivent faire l'objet d'un audit de diligence raisonnable indépendant, réalisé par Intertek, le partenaire de BAT en matière d'audit, et aligné sur les normes de l'OIT. Cette diligence raisonnable porte sur le travail forcé, le travail des enfants, les salaires et les horaires, la santé et la sécurité, l'environnement et les systèmes de gestion. Les fournisseurs doivent obtenir une note de 70 % pour remplir les conditions requises.

Les fournisseurs existants font l'objet d'un audit externe fondé sur une approche basée sur les risques. Chaque année, le groupe BAT procède à une évaluation des risques pour 100 % de ses fournisseurs de matériaux existants. À l'aide d'indices indépendants de risque de non-respect des droits de l'homme développés par Verisk Maplecroft, le groupe BAT évalue l'exposition au risque inhérent des fournisseurs en fonction de leur pays et des biens ou services qu'ils fournissent.

De manière centralisée, BAT effectue un suivi des progrès réalisés par les fournisseurs dans le cadre des plans d'actions correctives. Le groupe BAT applique une tolérance zéro à l'égard des problèmes graves qui, lorsqu'ils sont identifiés dans le cadre du processus d'audit, sont rapidement corrigés et validés par un auditeur indépendant.

### **Audits des fournisseurs et conclusions**

En 2023, 623 évaluations sociales de fournisseurs (167 concernaient des audits des années précédentes à nouveau effectués et 186 de nouveaux audits) situés dans 55 pays ont été menées par les tiers désignés par BAT, Intertek et EcoVadis. Celles-ci comprenaient :

- 478 fournisseurs de matériaux pour les produits de niveau 1;
- 50 fournisseurs de matériaux pour les produits de niveau inférieur; et
- 95 fournisseurs indirects de biens et de services.

Sur l'ensemble des problèmes identifiés, 83 % ont été classés comme « modérés ». Ils concernaient des questions telles que les horaires et les salaires, la mauvaise tenue des registres et les procédures de santé et de sécurité.

17 % ont été classés comme « importants » et concernaient des horaires de travail excessifs, des salaires inférieurs au minimum légal, une préparation inadéquate aux incendies et aux situations d'urgence, l'absence des permis ou licences nécessaires et une mauvaise tenue des registres.

Les problèmes de non-conformité « importants » identifiés lors de ces audits et mesures comprenaient :

- Normes du travail/droits de l'homme 75 %
- Questions environnementales 25 %.

51 % des mesures correctives identifiées ont été menées à bien et vérifiées avant la fin de l'année 2023, le reste étant en voie d'être clôturé d'ici la fin du deuxième trimestre 2024. D'ici fin 2025, le groupe BAT souhaite que tous les matériaux pour les produits et les fournisseurs de services indirects à haut risque aient fait l'objet d'au moins un audit de travail indépendant tous les trois ans. Fin 2023, 58,8 % des fournisseurs de ces catégories remplissaient ce critère.

### **Normes de conduite des affaires**

Les normes de conduite des affaires du groupe BAT constituent la principale politique mondiale du groupe BAT. Elles définissent les normes strictes d'intégrité attendues de ses employés, de ses filiales et des coentreprises contrôlées par le groupe BAT dans toute une série de domaines de conformité. Les normes de conduite des affaires comprennent des chapitres consacrés au respect sur le lieu de travail et aux droits de l'homme. Cela s'inscrit dans le cadre du soutien du groupe BAT aux principes directeurs de l'ONU et à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail. ITCAN a adopté les normes de conduite des affaires avec une mise en œuvre locale.

Chaque année, tous les membres du groupe BAT, y compris les employés et les entités commerciales d'ITCAN, doivent confirmer officiellement qu'ils se sont conformés aux normes de conduite des affaires.

Les employés doivent remplir un formulaire annuel d'approbation des normes de conduite des affaires dans lequel ils réaffirment leur engagement et leur adhésion aux normes de conduite des affaires et déclarent, redéclarent ou mettent à jour tout conflit d'intérêts personnel. Le processus d'approbation comprend une formation en ligne sur les normes de conduite des affaires et une formation hors ligne pour les employés qui n'ont pas facilement accès à Internet. Elle peut comprendre des scénarios de la vie réelle couvrant des questions pertinentes pour le groupe BAT.

Les entités commerciales du groupe BAT, y compris ITCAN, procèdent à une évaluation annuelle des contrôles d'audit clés, dans le cadre de laquelle elles confirment que leur secteur d'activité ou leur marché dispose de procédures adéquates pour assurer la conformité aux normes de conduite des affaires.

Les contrôles d'audit du groupe BAT exigent également que des évaluations des risques relatifs aux droits de l'homme et des plans d'action d'atténuation des risques existent dans les pays à haut risque où les entreprises du groupe BAT opèrent, et que des processus soient mis en place pour démontrer que le respect des droits de l'homme est géré efficacement sur le lieu de travail et dans la chaîne d'approvisionnement.

### **Code de conduite des fournisseurs**

Le code de conduite des fournisseurs du groupe BAT complète les normes de conduite des affaires en définissant les normes minimales attendues des fournisseurs du groupe BAT, notamment en matière de respect des droits de l'homme. Si un fournisseur d'ITCAN ne respecte pas les normes du code de conduite des fournisseurs, que ce soit en raison d'engagements inadéquats, d'inaction ou de non-conformité, il sera



tenu de démontrer les mesures correctives qu’il a prises. Le non-respect de ces obligations peut entraîner la rupture de la relation commerciale.

Les entreprises du groupe BAT, y compris les fournisseurs d’ITCAN, doivent promouvoir le respect des exigences du code de conduite des fournisseurs et faire preuve de diligence raisonnable au sein de leur propre chaîne d’approvisionnement pour leurs fournisseurs nouveaux et existants. ITCAN met le code de conduite des fournisseurs à la disposition de tous ses fournisseurs, en anglais et en français, dans le cadre de ses processus d’intégration et l’inclut dans ses accords contractuels.

Le groupe BAT révisé régulièrement ses normes de conduite des affaires et son code de conduite des fournisseurs afin de s’aligner sur les meilleures pratiques.

### **Normes et contrôles**

Le groupe BAT a mis en place des normes, des procédures et des contrôles pour soutenir la mise en œuvre efficace des engagements de la politique du groupe BAT. Exemples :

- une procédure d’assurance du respect des normes de conduite des affaires, qui définit la manière dont les allégations et les rapports de violations aux normes de conduite des affaires doivent être examinés et corrigés de manière équitable et objective; et
- un manuel pour les fournisseurs de feuilles, qui décrit les normes opérationnelles en matière de prévention du travail des enfants et d’équipements de protection individuelle (EPI) dans la culture du tabac, et qui fournit des conseils et des procédures pour l’application des engagements et des exigences relatifs au travail des enfants dans les normes de conduite des affaires de BAT en termes de fourniture d’EPI, de formation et de surveillance dans la chaîne d’approvisionnement en tabac du groupe BAT.

### **Recrutement éthique pour les employés du groupe BAT**

Les entreprises du groupe BAT, y compris ITCAN, se sont engagées à faire preuve d’équité et d’inclusivité tout au long du processus de recrutement, ce qui contribue à garantir l’égalité d’accès aux opportunités dans l’ensemble du groupe BAT et à atténuer les risques relatifs au non-respect des droits de l’homme pour les employés dans le monde entier.

Le processus de recrutement est géré par les services aux entreprises internationaux internes de BAT, qui travaillent selon des normes mondiales applicables à l’ensemble du groupe BAT.

Tous les employés potentiels sont soumis à des contrôles rigoureux préalables à l’emploi. Ces derniers comprennent la vérification de leur identité, de leur droit au travail et d’autres documents pertinents relatifs à l’emploi.

Ces normes s’appliquent à tous les types de salariés, qu’ils soient en permanent, temporaire, à temps partiel ou à temps plein.

Lorsque des agences de recrutement sont impliquées, elles font l’objet de contrôles rigoureux et seul le recrutement par l’intermédiaire de fournisseurs agréés est autorisé.

### **Des espaces sûrs pour s’exprimer**

Les normes de conduite des affaires du groupe BAT indiquent clairement que toute personne travaillant pour (ou avec) le groupe BAT doit s’exprimer si elle a des inquiétudes concernant des actes répréhensibles

réels ou présumés. Cela concerne les employés, les sous-traitants, les travailleurs occasionnels, les partenaires commerciaux, les clients, les fournisseurs et leurs travailleurs.

Le groupe BAT est toujours à l'écoute de ces préoccupations. Le groupe BAT ne tolère aucune victimisation ou aucunes représailles de quelque nature que ce soit à l'encontre d'une personne ayant fait part d'une préoccupation. Un tel comportement constitue en soi une violation des normes de conduite des affaires et un trouble disciplinaire sérieux.

Les gens peuvent s'exprimer de différentes manières, notamment en s'adressant directement à la direction, aux ressources humaines ou à leur supérieur hiérarchique. BAT a également mis en place des canaux mondiaux « Speak Up » pour s'exprimer. Ils sont gérés en externe et disponibles 24 heures sur 24 en ligne, par SMS ou par téléphone. Les canaux peuvent être utilisés de manière anonyme et sont disponibles en plusieurs langues.

### **Mesurer l'efficacité**

BAT évalue son approche en fonction d'indicateurs clés de performance (ICP). Pour 2023, on trouve notamment :

- Le pourcentage d'employés ayant effectué l'autoévaluation annuelle des normes de conduite des affaires - 100 %;
- Le nombre cumulé d'évaluations de l'impact sur les droits de l'homme qui ont été réalisées, conformément aux principes directeurs de l'ONU - 10;
- Le nombre d'audits indépendants sur le travail des fournisseurs qui ont été réalisés - 623;
- Les actions correctives des fournisseurs vérifiées avant la fin de l'année 2023 et le reste qui est en bonne voie pour le deuxième trimestre 2024 - 51 %;
- Le nombre de détenteurs de droits dans les communautés productrices de tabac qui ont participé aux évaluations de l'impact sur les droits de l'homme de BAT - 5 239;
- Le pourcentage des entreprises du groupe BAT évaluées pour vérifier les risques relatifs au non-respect des droits de l'homme, selon les indices de Verisk Maplecroft, y compris son indice relatif à l'esclavage moderne, et le pourcentage d'exploitations agricoles de la chaîne d'approvisionnement Thrive contrôlées pour vérifier l'absence de travail des enfants - 100 %;
- Le nombre de participants aux formations sur les droits de l'homme dispensées par les opérations de production de feuilles de BAT et les fournisseurs de feuilles tiers - 418 584.

Ces indicateurs clés de performance, ainsi que le suivi des plans stratégiques, des risques émergents et des meilleures pratiques, sont régulièrement examinés au niveau de la direction par le biais du cadre de gouvernance et des comités de BAT, notamment par :

- Le comité d'audit du conseil d'administration de BAT, composé d'administrateurs indépendants;
- Les comités régionaux d'audit et de responsabilité sociale des entreprises de BAT;
- Le forum sur le développement durable des opérations de BAT, présidé par le directeur des opérations de BAT; et
- Le comité de gouvernance pour la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement de BAT, présidé par le responsable des achats du groupe BAT.

ITCAN est fier de ce qui a été réalisé jusqu'à présent et reconnaît, comme beaucoup d'autres entreprises, qu'il est possible de faire davantage et qu'il continuera dans ce sens.